

<b>Zeitschrift:</b>	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
<b>Herausgeber:</b>	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
<b>Band:</b>	- (1942)
<b>Heft:</b>	998
<b>Rubrik:</b>	Our next issue

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

successful undertakings such as Orell Füssli, A.G. Leu & Co., Impag, Werkzeug Maschinenfabrik Oerlikon, Neue Zürcher Zeitung, etc.

\* \* \* \* \*

By the death at the age of 73 of former State Councillor Dr. Robert Schöpfer, Solothurn loses a popular and talented leader who had occupied with distinction and success at different times most of the offices in the cantonal administration.

\* \* \* \* \*

Crows, blackbirds, sparrows and roaming cats were outlawed between February 14th and 28th throughout the canton Ticino, by order of the States Council who maintained that the protection of the agricultural cultivation made their reduction a necessity. Protests by friends of animals and like institutions were of no avail even the arguments that these birds fulfilled a vital task by their destruction of insects and ground grubs. — No reports of this campaign have so far been received but it can be safely assumed that the youngsters in the Ticino armed with an unrestricted licence and guns and all kinds of implements of war have carried off the first undisputed victory in modern history.

### A SWISS MISSION IN LONDON.

A Delegation for the purpose of carrying out trade negotiations with His Majesty's Government has arrived from Switzerland and are staying at the Dorchester Hotel. The Delegation consists of Dr. Hans Sulzer, Minister Plenipotentiary, Professor William Rappard, Professor Paul Keller. M. Alexandre Girardet, Councillor in charge of Commercial Affairs, will also be a member of the Delegation which will be accompanied by M. Alfred Boller and M. François Lugeon.

The negotiations will be of the utmost importance and will have far reaching consequences in the economic field; it will be remembered that as from April 30th increased restrictions affecting the export of goods from Switzerland are coming into force.

### OUR NEXT ISSUE.

Our next issue will appear on April the 24th.

In addition to the many letters of appreciation, which we continually receive, the Editor wishes to specially thank the following for the financial encouragement extended to our publication. F. Eggar, R. A. Merz, Miss A. Hohlfeld, F. Golay, P. A. Duvoisin, W. Graf, A. Steiner, J. Veglio, Miss A. L. Boerl, J. Eusebio, J. Lanz, E. Chatelain, L. J. Faivre, Miss R. Imhof, Nouvelle Société Helvétique, Swiss Y.M.C.A., J. Joerin, Jules Weil, and C. Campart.

### L'AVENIR DES ASSURANCES SOCIALES EN SUISSE.

En 1925, dans un beau mouvement d'enthousiasme, le peuple suisse a inscrit dans sa constitution le principe d'une assurance-vieillesse et survivants et d'une assurance-invalidité. Pour améliorer nos conditions sociales, il apparaissait nécessaire d'accorder une sécurité supplémentaire aux vieilles gens, aux veuves et aux orphelins, ainsi qu'aux victimes des accidents du travail en particulier à tous ceux auxquels leur situation matérielle ou les circonstances n'ont pas permis de faire de substantielles économies.

Ainsi qu'il arrive souvent, ainsi qu'il arrive presque toujours, s'il s'est révélé très facile de se mettre d'accord sur un principe constitutionnel, il a été beaucoup plus malaisé de s'entendre sur ses modalités d'application. Les autorités fédérales n'ont pas perdu de temps. Sous l'influence de M. Schulthess qui y mit tout son cœur, elles élaborèrent un projet d'assurance-vieillesse et survivants qui devait permettre de verser de modestes rentes aux déshérités, étant entendu que les ressources nécessaires seraient fournies par des contributions de l'Etat, ainsi que par des primes payées par tous les habitants du pays.

Malheureusement, ce projet n'a pas trouvé grâce devant le souverain. En décembre 1931, le peuple l'a repoussé à une énorme majorité, bien qu'il eût été recommandé par les conseils législatifs presque unanimes et par tous les grands partis. Il ne s'agissait pas là du triomphe d'une tendance politique. Deux minorités s'étaient coalisées pour faire échouer cette œuvre. Les ouvriers estimaient que les rentes prévues étaient trop maigres et les primes exigées trop lourdes. Les fédéralistes et les antiétatistes auraient préféré un projet moins centralisateur confiant aux professions le soin d'organiser ces assurances sociales.

Plus de onze années se sont passées et aucune tentative pratique n'a été faite de réaliser cette grande idée. Pendant quelques années, la Confédération, obéissant à une règle formelle de la charte nationale, a accumulé dans un fonds des assurances sociales le produit des impôts sur l'alcool et le tabac. Mais bientôt, sous l'empire de la crise économique, alors que la Confédération avait d'autres soucis et qu'elle devait lutter contre le chômage et renforcer sa défense nationale, ces recettes ont été distraites de leur affectation légale, pour être mises au service de la couverture des besoins généraux de l'Etat.

Cependant, la Confédération ne s'est pas désintéressée du sort des malheureux. Ce qu'elle ne pouvait pas réaliser par l'assurance, elle a cherché à le faire provisoirement par l'assistance. Pour aider les vieux, les veuves, les orphelins, en particulier les chômeurs âgés qui ont perdu tout espoir de se voir réintégrés dans le processus économique, elle a dépensé des sommes toujours plus fortes. Celles-ci, de 8 millions en 1934, ont passé aujourd'hui à près de 25 millions. Ainsi, un devoir immédiat a été rempli. Mais cette politique présente un gros inconvénient et un gros danger. De plus en plus, nous avons tendance à tout attendre de l'Etat. Nous perdons de vue l'idée même de l'assurance qui exige, par le paiement de primes, un effort personnel et qui encourage une forme très précise de l'épargne. Il sera sans doute très difficile de remonter ce courant.

Il n'en reste pas moins que, depuis quelque temps, on reparle toujours plus des assurances sociales. La

**Drink delicious "Ovaltine"**  
**at every meal—for Health!**